

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 12 JANVIER 2023
DELIBERATION N° 1

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD)

L'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le douze janvier,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
Mme NOACHOVITCH
Mme DAUBELCOUR
M. GALLIMIDI
Mme BERRA
Mme CHENET
M. ESKENAZI
M. TAYBI
Mme BOISMARTEL
M. LONCHAMBON
Mme FAURE-JOLY
M. STIERNON

Absents excusés :

MME DARROUX
Mme LEFORT
M. BOILLEY
M. BERNEX (procuration à M. THORY)

Absents :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 1

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code des assurances,

VU la proposition faite par le CIG de la Grande Couronne au Centre Communal d'Action Sociale, le 09 novembre 2022, pour l'adhésion à un groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers (IARD),

VU la convention constitutive du groupement de commandes, et ses annexes, pour les assurances IARD,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler l'ensemble des contrats d'assurance du Centre Communal d'Action Sociale, arrivant à échéance le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes évite au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à produire, de lancer une consultation individuelle et devrait, en principe, permettre d'obtenir des tarifs préférentiels,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes créé par le CIG de la Grande Couronne pour le renouvellement des contrats d'assurances pour la période 2024-2027, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

VU la note de présentation et sur rapport de Madame LORQUIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes du CIG de la Grande Couronne pour les assurances IARD pour la période 2024-2027.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et à notifier les marchés selon les modalités fixées dans la convention ci-annexée.

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Transmis en S/Préfecture de sarcelles le : 18 JAN. 2023
Publié(e) le : 18 JAN. 2023
Certifié(e) exécutoire par le Président
Montmorency le : 18 JAN. 2023
Pour le Président et par délégation
La directrice de CCAS



Le Président,
Maxime THORY.